

UDC-UDF-SP Delémont Séance du Conseil de Ville du 11.12.2017

Postulat n0 : Un financement participatif, ou collaboratif pour soulager les finances de la Ville ?

Grâce au numérique, des internautes peuvent financer directement des projets ou des produits qui les intéressent. Cette tendance vers un financement participatif, se répand rapidement (50 plateformes en Suisse en avril 2017 selon « Bilan » d'octobre 2017). Le crédit participatif (crowdfunding) permet d'obtenir des prêts sans passer par l'intermédiaire d'un établissement financier. Un porteur de projet, un individu, une entreprise, la Commune, lance un appel au financement et chaque financeur devient détenteur d'une partie du prêt. Celui-ci sera « désintéressé » ou comme prêt à intérêt dont le taux est fixé au sein d'une plage sélectionnée en fonction de la popularité ou de la nature de ce projet. Si elle est jugée solide, la demande de crédit est publiée après une estimation des intérêts, des mensualités et des frais. Les investisseurs inscrits se lancent et se voient rembourser mensuellement le crédit. Les banques peuvent intervenir dans un second temps, une fois le projet consistant et mieux connu via l'amplification de notoriété par les réseaux sociaux. Les risques : pas d'assurance et des taux plus élevés, des délais de remboursement plus courts mais aussi un ancrage dans l'économie réelle et non pas l'argent-dette facile. Les citoyens deviendraient directement des investisseurs, ce qui renforce la démocratie économique.

Un tel financement pourrait par exemple être envisagé pour le parc de skate prévu prochainement.

Merci d'évaluer l'impact d'un tel financement participatif sur l'état des finances et de la dette pour la Ville à l'avenir. Dominique Baettig

